

Ordonnance du DFI sur l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie (AccredO-LPsy)

Modification du 18 novembre 2015

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)
arrête:*

I

L'ordonnance du DFI du 25 novembre 2013 sur l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie¹ est modifiée comme suit:

Art. 2, al. 1, let. e

¹ L'étendue de la formation postgrade et les standards de qualité pour l'accréditation sont réglés:

- e. pour le domaine de la psychologie clinique: à l'annexe 5.

II

La présente ordonnance est complétée par l'annexe 5 ci-jointe.

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

18 novembre 2015

Département fédéral de l'intérieur:
Alain Berset

¹ RS 935.811.1

Annexe 5
(art. 2, al. 1, let. e)

Etendue de la formation postgrade et standards de qualité pour l'accréditation dans le domaine de la psychologie clinique

A. Etendue de la formation postgrade

La formation postgrade en psychologie clinique doit être composée des éléments suivants:

- a. *formation théorique*:
connaissances et savoir-faire: 500 unités au minimum² (cours, séminaires, ateliers, apprentissage en ligne, etc.);
- b. *formation pratique*:
 1. *pratique en psychologie clinique*: 3600 heures au minimum d'activité en psychologie clinique, sous supervision, dans au moins deux établissements distincts ambulatoires et stationnaires, dispensant des prestations en psychologie clinique et accueillant des personnes présentant des problèmes et des troubles psychologiques divers pour diagnostic, conseil, traitement et/ou réadaptation,
 2. *cas cliniques traités personnellement*: au moins 90 cas cliniques différents traités, d'étiologies diverses et attestés³, dont 10 cas au moins documentés de façon détaillée (rapports de cas),
 3. *supervision*: 150 unités au minimum,
 4. *expérience thérapeutique personnelle*: 30 unités au minimum.

B. Standards de qualité pour l'accréditation

0 *Principes*

- 0.1 Le but de la filière de formation postgrade en psychologie clinique est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme de psychologue clinicien (ci-après «diplômés») des compétences professionnelles et relationnelles requises pour exercer cette discipline sous leur propre responsabilité professionnelle.
- 0.2 Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la formation postgrade permettent d'atteindre ce but.

² Une unité correspond à 45 minutes au minimum.

³ Tableau anonyme des cas traités, avec visa du ou des superviseurs, comprenant les données suivantes: âge, sexe, diagnostic/étiologie, traitement

1 Domaine: mission et objectifs

1.1 Mission

1.1.1 La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade sont formulés sous forme de mission. Cette mission est publiée.

1.1.2 Les axes principaux de la filière de formation postgrade découlent de la mission. Ils sont dûment motivés.

1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade

1.2.1 Les objectifs d'apprentissage sont formulés et publiés. Leur contribution au but de la formation postgrade est précisée. Ils reprennent les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.

1.2.2 Les contenus de la formation ainsi que les formes d'apprentissage et d'enseignement découlent du but de la filière de formation postgrade et des objectifs d'apprentissage.

2 Domaine: conditions cadre de la formation postgrade

2.1 Admission à la formation, durée et coûts

2.1.1 Les conditions d'admission à la formation postgrade ainsi que la durée des études sont réglementées conformément aux art. 6 et 7 LPsy et sont publiées.

2.1.2 Le coût total minimum à escompter pour la formation postgrade est indiqué de manière explicite. Il est présenté en détail et est publié.

2.2 Organisation

2.2.1 Les différentes responsabilités, les fonctions et les processus inhérents à la filière de formation postgrade sont clairement établis; les milieux concernés ont accès aux informations y relatives.

2.2.2 Les différents rôles et fonctions des formateurs au sein de la filière de formation postgrade sont définis et délimités de façon appropriée.

2.3 Ressources

2.3.1 L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques disponibles pour la filière de formation postgrade permettent de dispenser l'intégralité de la formation conformément aux standards de qualité et aux objectifs à atteindre.

2.3.2 L'équipement technique dans les établissements de formation postgrade est adapté aux exigences actuelles. Il permet le recours à différentes formes d'enseignement et d'apprentissage.

3 Domaine: contenus de la formation

3.1 Principes

3.1.1 La formation postgrade transmet des connaissances étendues, théoriquement et empiriquement fondées, sur les processus psychologiques (cognitifs, comportementaux, affectifs, relationnels et motivationnels), sur les facteurs biologiques et sociaux ainsi que sur les événements critiques de l'existence qui contribuent à l'apparition, à la persistance et à l'évolution des difficultés et des troubles psychologiques. Elle vise à qualifier les diplômés pour le travail psychologique clinique avec des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées dans différents contextes et configurations (au niveau individuel, relationnel, familial, scolaire, professionnel, sanitaire, en situation de handicap, etc).

3.1.2 Les contenus de la formation postgrade correspondent aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité.

3.2 Volets

3.2.1 La formation postgrade comprend une partie théorique (connaissances et savoir-faire) et une partie pratique (pratique en psychologie clinique, cas cliniques traités personnellement, supervision et expérience thérapeutique personnelle).

3.2.2 L'étendue des volets de la formation correspond à la let. A.

3.3 Connaissances et savoir-faire

3.3.1 La formation postgrade transmet des connaissances et un savoir-faire étendus en psychologie clinique, scientifiquement et empiriquement fondés, en particulier dans les domaines suivants:

- a. bases théoriques et méthodologiques:
 - déterminants psychologiques (processus cognitifs, affectifs, relationnels, motivationnels et comportementaux) de l'apparition, de la persistance et de l'évolution des difficultés et des troubles psychologiques à différents âges et dans différents contextes
 - influence des facteurs socioéconomiques et culturels
 - événements critiques de l'existence
 - bases (neuro)biologiques des difficultés et des troubles psychologiques
 - troubles et maladies psychologiques et comorbidité: approche transdiagnostique, approche «cluster», approche «réseau de symptômes», etc.
 - recherche actuelle en psychologie clinique, sur les plans quantitatif et qualitatif;
- b. diagnostic et évaluation en psychologie clinique:
 - approches catégorielle et dimensionnelle de classification et de diagnostic des troubles psychiques
 - outils de diagnostic et d'évaluation des troubles psychologiques ainsi que des processus cognitifs, affectifs, relationnels, motiva-

- tionnels et comportementaux y afférents (tests, entretiens cliniques, observation clinique, etc.)
 - outils d'évaluation du statut fonctionnel (bien-être, qualité de vie, intégration sociale, aptitude au travail, etc.)
 - conceptualisation de cas multifactorielle, fondée sur les résultats de l'évaluation psychologique
 - rapports (présentation du diagnostic, de l'évaluation et des résultats, évaluation et indication, recommandations sur le processus thérapeutique, expertise);
 - c. interventions psychologiques et psychosociales:
 - interventions psychologiques pour traiter les troubles comportementaux, cognitifs, émotionnels, relationnels et/ou motivationnels
 - interventions psychosociales
 - planification et réalisation d'interventions psychologiques et psychosociales individualisées
 - évaluation des effets et de l'efficacité des interventions multidimensionnelles
 - psychologie d'urgence et intervention en situation de crise,
 - psychologie de consultation et de liaison.
- 3.3.2 Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade:
- a. conduite d'entretiens et gestion de la relation thérapeutique;
 - b. concept de la supervision réflexive;
 - c. approches neurobiologique et psychopharmacologique, leurs possibilités et limites;
 - d. travail en réseau, collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle;
 - e. connaissances de base des principales disciplines connexes;
 - f. déontologie et devoirs professionnels;
 - g. déterminants démographiques, socioéconomiques, culturels et sociaux du recours et de l'accès aux offres de traitement en psychologie clinique;
 - h. connaissances des systèmes juridique, social, sanitaire et des assurances ainsi que de leurs institutions.
- 3.4 *Pratique en psychologie clinique*
- L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière la vaste expérience nécessaire au diagnostic et à l'évaluation psychologiques de personnes présentant les troubles psychologiques les plus divers, ainsi qu'à la planification et à la réalisation d'interventions psychologiques et psychosociales auprès de ces personnes. Elle veille à ce que les différents lieux de pratique des étudiants leur permettent d'acquérir cette vaste expérience.
- 3.5 *Supervision*
- L'organisation responsable veille à ce que l'activité en psychologie clinique des étudiants soit supervisée régulièrement, à savoir que leur travail soit ana-

lysé, encadré et développé ainsi que ses effets soient vérifiés. Elle garantit que les superviseurs interviennent tant au niveau technique et stratégique qu'au niveau personnel et qu'ils permettent aux étudiants de progresser par étapes, dans un cadre sûr.

3.6 *Expérience thérapeutique personnelle*

L'organisation responsable formule les objectifs de l'expérience thérapeutique personnelle ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de cette démarche. Elle veille à ce que cette démarche permette aux étudiants d'analyser leur vécu et leur comportement en vue de leur future profession de psychologue clinicien, de développer leur personnalité et de mener une réflexion critique sur leur comportement relationnel.

4 Domaine: étudiants

4.1 *Système d'évaluation*

4.1.1 Pendant toute la durée de la formation postgrade, le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et transparentes. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.

4.1.2 Un examen final permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.

4.2 *Attestation des prestations de formation postgrade*

Sur demande des étudiants, une attestation confirmant les modules de formation postgrade suivis ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée.

4.3 *Encadrement*

4.3.1 Un encadrement englobant toutes les questions relatives à la formation est garanti aux étudiants pendant toute la durée de la formation postgrade.

4.3.2 Les étudiants sont soutenus dans la recherche des postes de travail appropriés pour acquérir de la pratique en psychologie clinique.

5 Domaine: formateurs

5.1 *Sélection*

Les exigences attendues des formateurs ainsi que les processus pour leur sélection sont définis.

5.2 *Qualifications des enseignants*

Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans leur domaine de spécialisation.

5.3 *Qualifications des superviseurs*

En règle générale, les superviseurs sont titulaires d'un diplôme en psychologie d'une haute école, ont suivi une formation postgrade qualifiée de plusieurs années en psychologie clinique et attestent d'une activité professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la psychologie clinique.

5.4 *Qualifications des psychothérapeutes formateurs*

En règle générale, les psychothérapeutes formateurs sont titulaires d'un diplôme en psychologie d'une haute école, ont suivi une formation postgrade qualifiée en psychothérapie et attestent d'une activité professionnelle de plusieurs années dans le domaine de la psychothérapie.

5.5 *Formation continue*

L'organisation responsable oblige les formateurs à suivre régulièrement des formations continues dans leur domaine de spécialisation.

5.6 *Evaluation*

Les formateurs sont évalués périodiquement et informés des résultats de cette évaluation. L'organisation responsable veille à ce que les mesures nécessaires soient prises en fonction des résultats de l'évaluation.

6 Domaine: assurance qualité et évaluation

6.1 *Système d'assurance qualité*

6.1.1 Un système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade est établi.

6.1.2 Les étudiants et les formateurs participent systématiquement au développement de la filière de formation postgrade.

6.2 *Evaluation*

6.2.1 La filière de formation postgrade est évaluée périodiquement. Les résultats de l'évaluation servent au développement systématique de la filière.

6.2.2 L'évaluation comprend un sondage systématique auprès des étudiants, des diplômés et des formateurs.

